

DÉPARTEMENT : AUBE

COMMUNE : BAROVILLE

Carte Communale

Présentation des éléments protégés au titre de la Loi Paysage (règlement graphique et écrit)

Vu pour être annexé à l'arrêté n°26/021

En date du 10 Août 2026

Soumettant à enquête publique
la révision de la Carte Communale

Cachet de la commune et signature du Maire :



A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

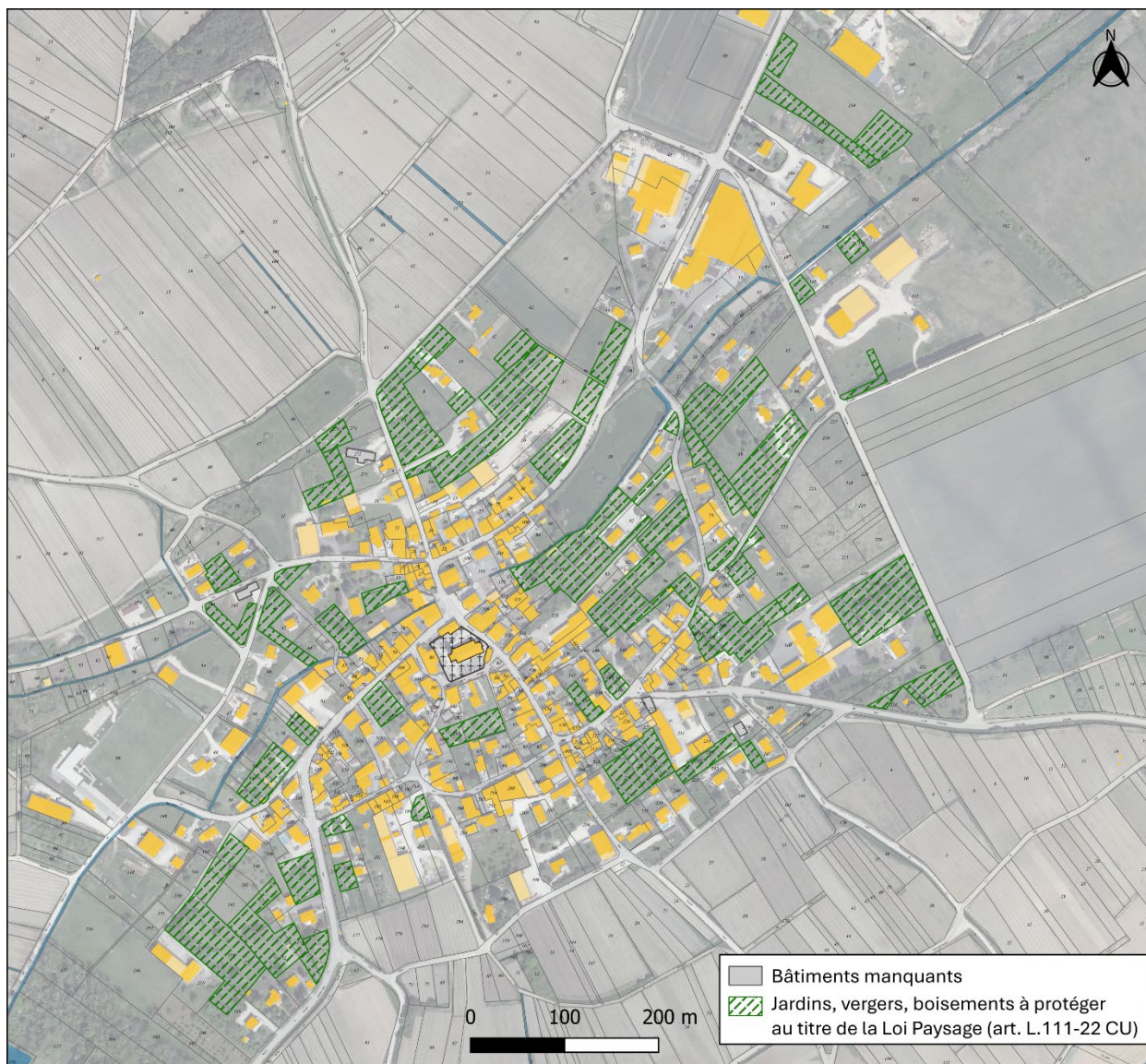
Prescription de la révision de la Carte Communale le 13 décembre 2023
Approbation de la Carte Communale le 21 janvier 2002

Dossier réalisé par :



PERSPECTIVES
30 bis rue Delaunay, 10000 Troyes
03 25 40 05 90
perspectives@perspectives-urba.com

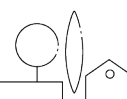
Carte indiquant l'ensemble des éléments protégés au titre
de la Loi Paysage sur l'ensemble de la commune de Baroville



Réalisation Perspectives sur fond BD Ortho IGN

La commune de Baroville est implantée au sein du Barrois viticole et forestier. Le paysage de la commune est ainsi singulier, marqué par des coteaux viticoles et une couverture forestière importante. Le territoire communal fait également partie de la Côte des Bar, concernée par l'appellation de l'UNESCO « Maisons, caves et coteaux de Champagne ».

Le village de Baroville s'insère ainsi au sein de ces différents milieux : il est entouré par les coteaux. La végétation présente permet une continuité végétale dans le paysage. Les boisements, jardins et vergers participent à l'insertion paysagère du village au sein de ces milieux remarquables. Ainsi, grâce à l'outil Loi Paysage (art L.111-22 CU), la Carte Communale permet de mettre en valeur les éléments de paysage présents sur le territoire communal.



■ Les jardins, vergers et boisements des propriétés d'habitation

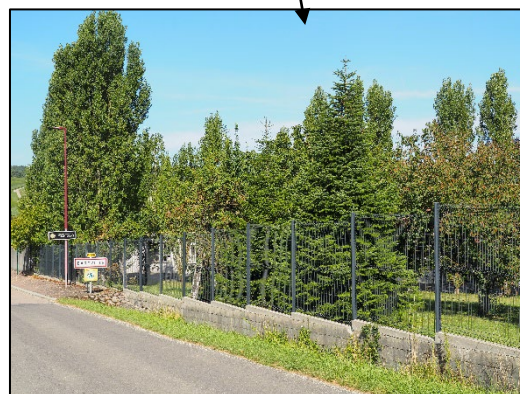
Au sein du village de Baroville, le verger, les jardins vivriers ou ornementaux, les vergers et les boisements sont des composantes du paysage et du cadre de vie des habitants.



Jardin-potager



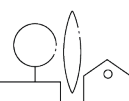
Verger et boisements en cœur de bourg, à proximité de la zone humide liée au Vallon du Pré des Vaux



Boisements en frange urbaine



Jardin-potager

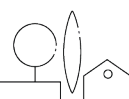


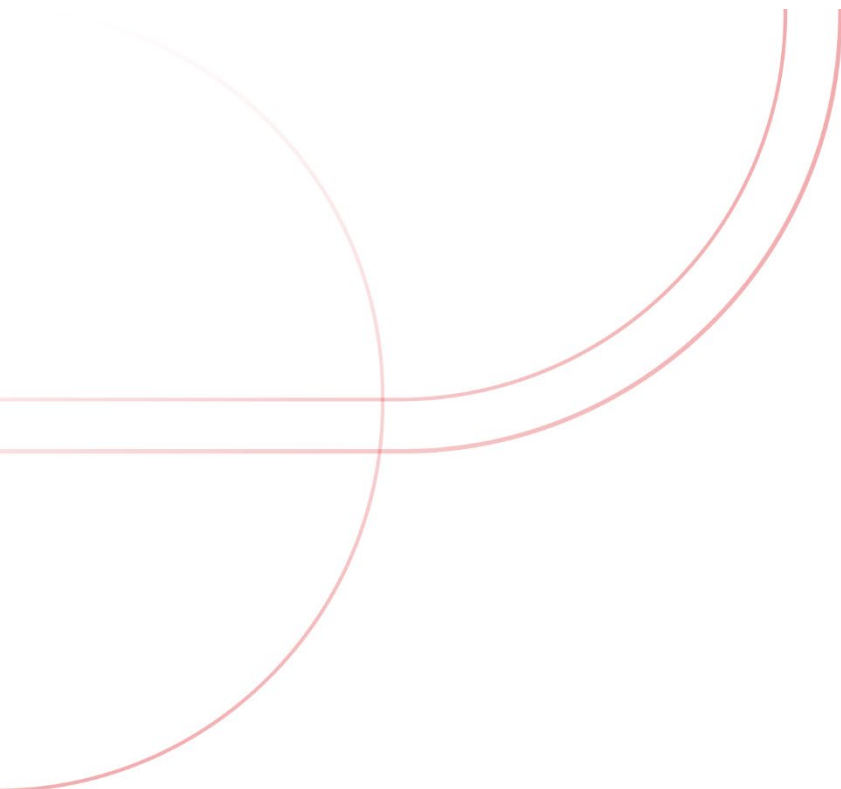
Prescription au sein de la trame paysagère

- La **construction d'annexes aux constructions principales est autorisée** au sein des espaces paysagers du secteur constructible ZC dans la limite d'une emprise au sol totale de 50 m² par unité foncière au sein de l'espace paysager.
- Maintenir en l'état les éléments végétaux.
- Rechercher la sauvegarde du plus grand nombre d'arbres sains ; toutefois, des suppressions de sujets pourront être autorisées. Les éventuels abattages d'arbres seront strictement limités à ceux qui sont nécessaires aux implantations, aux accès, au fonctionnement, à l'entretien des ouvrages et constructions ou pour des motifs d'ordres sanitaires ou de prévention des risques. Des compensations devront être assurées dans le cas de telles suppressions par la plantation d'éléments végétaux équivalents sur l'unité foncière.
- En cas de remplacement, privilégier les essences locales.

Pour aller plus loin : Conseils d'entretien et de gestion

- Mixer les essences ornementales et bocagères et/ou locales pour les nouvelles plantations.
- Ne pas tailler les arbres et arbustes lors des périodes de nidification (de mi-mars à début septembre), préconiser la période de novembre à mars.
- Espacer les tontes des espaces enherbés et couper à hauteur de 7 cm maximum du niveau du sol (soit éviter les tontes rases).
- Laisser des espaces de prairies hautes dans les espaces moins fréquentés (ex : en fond de jardin, au pied des arbres ...).
- L'herbe coupée peut être laissée sur place, disposée au pied des arbres comme paillage ou encore placée au compost.
- Pour limiter l'entretien et l'arrosage, pailler l'ensemble des massifs et des pieds d'arbres (notamment lors des périodes très froides ou très chaudes).
- Eviter les jardins de graminées ou de rocailles non adaptés au contexte et peu mellifère.





www.perspectives-urba.com

30 bis rue Delaunay, 10000 Troyes

03 25 40 05 90

perspectives@perspectives-urba.com